

AMa

DECISION N°454

COMMANDE PUBLIQUE - AUTRES CONTRATS

MISE A DISPOSITION DE JEUX ANCIENS EN BOIS POUR LA JOURNEE CITOYENNE - ENTREPRISE OBJETS ET JEUX EN BOIS D'UN AUTRE TEMPS

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de la Journée Citoyenne le 25 octobre 2025 à l'espace Jean Moulin,

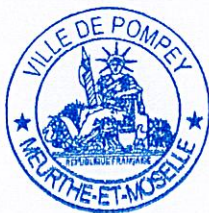
Vu la proposition de l'entreprise OBJETS ET JEUX EN BOIS D'UN AUTRE TEMPS,

Le Maire,

D E C I D E

- **de signer** avec l'entreprise « OBJETS ET JEUX EN BOIS D'UN AUTRE TEMPS » représentée par Monsieur NONIN, demeurant 10 rue de Verdun 57420 SAINT JURE, une convention pour la mise à disposition de 20 jeux anciens en bois à l'occasion de la Journée Citoyenne le 25 octobre 2025 à l'Espace Jean Moulin.
- Le montant de la prestation s'élève à 370 € TTC, frais de déplacement inclus.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Pompey, le 24 septembre 2025



Le Maire,

Laurent TROGRIC

Publié par voie électronique le 24/9/25
Transmis à la Préfecture le 24/9/25